ID: 059-215903162-20240325-2024_20-BF



Extrait du Registre aux Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :

21/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 Présents : 21

Excusés-représentés: 2

Votants: 23 Excusés: 0 Absents: 0 L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

<u>Présents</u>: Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M DUTHOIT Valentin, M

MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés:

Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle représentée par M WIPLIE

Hervé

M BOCQUILLON Sébastien représenté par M FOUCART Bruno

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 20/2024

Objet: Budget primitif 2024

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide de mettre au vote le budget primitif 2024.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes: 2 967 388.60 €
 Dépenses: 2 967 388.60 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 059-215903162-20240325-2024_20-BF

Section d'investissement

Recettes: 4 198 301.30 €
Dépenses: 4 198 301.30 €

DONT les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à :

Recettes: 755 485.65 €
 Dépenses: 254 928.21 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 17 voix pour, 2 voix contre (M FOUCART et M BOCQUILLON) et 4 abstentions (M CRESPEL, M SIX, Mme DELORY et M DUTHOIT)

Le Conseil Municipal,

• **DÉCIDE** d'approuver le budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME:

LA SECRETAIRE,

LA MAIRE,

D. RUSCART

D. GANTIEZ